

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2007

En prélude à l'examen de l'ordre du jour, le Maire évoque la récente disparition de deux habitants de la commune et demande qu'une minute de silence soit observée en la mémoire de Pierre CUVELLIER qui fut élu municipal pendant 12 ans et de Marthe BERTELOOT qui a donné beaucoup de son temps et de son énergie à l'animation de la bibliothèque..

M. le Maire fait également part au conseil municipal des remerciements de la section cycliste de l'OHM qui a organisé la « Ronde cycliste des 7 Vallées » pour la participation de la commune et des « signaleurs » bénévoles au bon fonctionnement de cette course.

Centre de loisirs 2008 :

Mme Ginette FAUQUET, adjointe, donne le compte rendu de la réunion de la commission municipale qui a organisé le centre de loisirs.

33 enfants sont actuellement inscrits au centre. Il sera nécessaire, compte tenu de la réglementation en vigueur, de recruter une directrice et 4 animatrices. Outre la directrice, Mlle Cathy DESEILLE, les 4 animateurs sont Milles MARIETTE Faustine, DUFOUR Alexandra, BAILLY Thomas, LYPHOUT Lydie, tous titulaires ou stagiaires BAFA. M. le Maire prendra les arrêtés nécessaires.

D'autre part, le Conseil fixe ainsi qu'il suit le forfait journalier de rémunération 2007 pour le personnel d'encadrement (+ 2,1% environ par rapport à 2006) :

- directrice : 52,43 € - animateur titulaire B.A.F.A. : 44,56 € - animateur stagiaire B.A.F.A. : 42,22 €

Primes de camping : Des périodes de camping sont prévues pendant lesquelles les animateurs ont en charge les enfants toute la journée. Le Conseil décide de leur allouer une prime journalière de 25,00 €

Fête nationale du 14 juillet 2007 : (programme affiché séparément)

Modification de la carte communale :

Lors de la dernière réunion, M. le Maire avait fait part au conseil des observations des services préfectoraux sur le dossier de notre carte communale. Une réunion de travail s'est donc tenue en présence de Mme REANT du cabinet INGEO URBA et la modification du nouveau projet a été faite, notamment le paragraphe relatif à la mise en place de l'extension possible de la zone d'activités. Le document ainsi corrigé va être transmis au représentant de l'Etat qui a à nouveau 2 mois pour l'approuver et le rendre exécutoire.

Quant à la délibération concernant la préservation et la mise en valeur du cadre de vie qui était suggérée par les services préfectoraux, elle a été décidée par le conseil municipal et fera l'objet d'un envoi séparé, sa rédaction nécessitant des conseils de la D.D.E.

Rénovation de la Rue de Beaurain :

Suite à la désignation du maître d'œuvre et sur les conseils de celui-ci, il a été décidé de commander un relevé topographique pour la partie située entre la Rue du Petit-Gouy et la Rue de Campagne ; ce document permettra au cabinet VIALE de proposer une tranche conditionnelle aux entreprises lors de la consultation de celles-ci. Toutefois, la commune n'est pas engagée pour autant à réaliser les travaux de cette deuxième tranche dans un délai impératif.

Concernant le financement de l'opération, le maire rappelle que le devis estimatif se situe aux environs de 150 000 €H.T., non compris la rémunération du maître d'œuvre et les études déjà réalisées (passage caméra et relevés topographiques). D'ores et déjà, sont acquises les aides suivantes :

- 10 000 €provenant des fonds parlementaires

- 15 000 €venant du produit des amendes de police

ainsi qu'une subvention supplémentaire de 15 000 €récemment confirmée par le Président du Conseil Général.

En ce qui concerne la D.G.E., les travaux routiers n'étant pas prioritaires, la demande sera réitérée pour l'exercice 2008.

Concernant le déroulement des travaux, une information plus précise sera faite à l'intention des riverains et **une réunion de concertation sera organisée avant l'ouverture du chantier.**

Travaux d'entretien de voirie :

Conformément au Code des Marchés Publics, une consultation de 3 entreprises a été réalisée, avec le concours de la D.D.E., pour l'attribution des travaux de réparation et de goudronnage des Rues des Longs

Courtils et du Bois de Morval. Le marché a été attribué à l'entreprise DUFFROY.

Contrat d'accompagnement dans l'emploi :

M. le Maire rappelle que le contrat C.A.E. de Mme Fabienne DUVAL se termine le 07 juillet prochain et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement. Il rappelle les différentes conditions d'accès à ce type d'emploi aidé et les conditions de travail.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de demander la souscription d'un contrat d'accompagnement à l'emploi pour 6 mois à compter du 09 juillet 2007. Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2007. M. le Maire nommera la bénéficiaire du contrat, en l'occurrence la dernière personne inscrite comme candidate à cette fonction. Si d'autres personnes, à l'avenir, sont intéressées par un tel contrat, il leur est demandé de se faire connaître en Mairie.

Garderie :

Lors de la précédente réunion du conseil municipal, il avait été décidé d'attendre le résultat d'un sondage effectué auprès des familles concernées avant d'adopter le principe de la création d'une garderie. Les résultats du sondage (29 voix pour sur 37 bulletins exprimés) faisant apparaître une attente forte des familles, le conseil municipal décide de la mise en place de ce service dès la rentrée prochaine.

Un courrier sera adressé dans les prochains jours aux familles concernées précisant les modalités de fonctionnement ainsi que le règlement intérieur et une fiche d'inscription.

Dissolution du S.I.A.B.V.C. :

Le Maire informe le conseil que la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Basse Vallée de la Canche ayant été décidée, il est nécessaire de procéder à la répartition des compétences qui étaient exercées par cette structure.

Ainsi, la lutte contre les inondations, l'érosion des sols et ruissellements revenant aux communautés de communes, dont celle du Val de Canche et d'Authie ; notre commune étant adhérente de cette intercommunalité, elle est amenée de par la loi à se prononcer sur ce transfert de compétences. Il est à noter que cette décision n'ayant aucune incidence financière pour notre commune, le conseil adopte à l'unanimité cette modification statutaire.

Extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,